

Le traité de Lisbonne : quelle place pour l'Europe dans le monde du XXIème siècle?

Conference Report

Après quelques mots d'accueil du Directeur général et une présentation de l'orateur par l'Ambassadeur François Roux, directeur de la cellule stratégique du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, M. Chastel, La conférence de M. Pierre Lellouche, Secrétaire d'Etat français aux affaires européennes, ce 18 décembre, a permis de préciser les priorités de cette personnalité concernant le rôle de l'UE à la suite de l'adoption du traité de Lisbonne.

1. L'Institutionnel

Le Secrétaire d'Etat français estime que l'on ne changera désormais plus grand-chose à l'architecture institutionnelle de l'UE et que le traité doit être appliqué, tout le Traité mais rien que le Traité !

Outre le rôle du président du conseil qu'il envisage sous celui d'un facilitateur des accords entre Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont la fonction implique le suivi des décisions prises par le Conseil européen, il estime que les compétences de la Haute-Représentante et Vice-présidente de la Commission devrait donner à l'Union la capacité d'effectuer la synthèse de ce qui touche à la PESC et d'assurer la cohérence des actions menées dans ce cadre, qu'elles relèvent des « outils » de la Commission, du Secrétariat du Conseil ou du Service d'Action Extérieur, auquel la France entend participer pleinement.

La désignation de M. Van Rompuy répond pleinement aux vœux du Président de la République qui souhaitait voir cette personnalité désignée à cette fonction.

Dans cette logique d'ailleurs, M. Lellouche *espère que la Belgique donne l'exemple de l'application du traité lors de sa Présidence* et que soit ainsi profondément affirmé **le nouvel équilibre du « triangle présidentiel »** voulu par le traité de Lisbonne. Il y aura là un précédent important.

2. Les priorités de l'Union

Après avoir rappelé les évolutions démographiques et politiques globales en cours et la nécessité pour l'Union de maintenir son rang, faute de devenir insignifiante, ce qui attendrait les Etats Membres tentés par l'aventure solitaire, même les plus grands... Il a défini les priorités d'action de l'UE dans les prochaines années telles qu'il les voit :

- **Sortie de crise et régulation financière** afin d'assurer le retour à une croissance stable
- **Mise en place du plan UE 2020** (ex stratégie de Lisbonne), car de celle-ci dépend à la fois notre future compétitivité et notre capacité à générer une société de la connaissance, seule issue à la lutte de compétitivité que la globalisation et l'émergence de nouveaux pôles de croissance génèrent
 - Maintien de la dimension sociale de l'UE, qui assure croissance et stabilité sociale

- Renforcement de la base industrielle de l'UE, indispensable pour l'avenir et stratégiquement essentielle, et développement d'une politique industrielle, même si cela entraîne un réexamen des politiques de concurrence suivies actuellement, qui limitent les regroupements indispensables au niveau global, notamment dans le secteur de l'Energie
- Coordination des politiques économiques et exigence de réciprocité de la part de nos partenaires
- Poursuite de l'Engagement européen dans **la lutte contre le réchauffement climatique** il faut créer des outils de vérification contraignants à la convention issue de Copenhague et, vu l'effort européen, éviter que l'absence de mesure dans certains pays n'ait des effets de distorsion de la concurrence au niveau global
- Le développement d'une **solidarité énergétique** est un élément essentiel de l'autonomisation de l'Union. Cela implique bien sûr des interconnexions, mais surtout une politique de l'énergie et donc un panier énergétique équilibré (y compris le nucléaire et la fusion nucléaire). Cette politique nécessite également une réflexion sur notre relation à la Russie
- **Une politique commune de l'Immigration**
Celle-ci suppose un droit d'asile harmonisé à l'ensemble du territoire de l'UE afin d'éviter les effets d'appel massifs. Elle implique aussi une solidarité vis-à-vis des Etats frontaliers de l'UE, confrontés à cette réalité massive.
- L'établissement d'une **architecture commune de sécurité** dans les domaines ex Justice/ affaires intérieures.
cela porte en gestation la création d'un embryon de parquet et de police européenne, seuls aptes à faire face aux phénomènes de *criminalité transfrontalière*.
- Dans la **PESD**, il se veut volontariste, car il estime que les outils et les structures existent. L'UE dispose d'ailleurs d'une panoplie d'instruments civils et militaires qui lui donnent une grande capacité de réaction aux crises.
Cette volonté sera cependant soumise aux impératifs budgétaires. *Ne conviendrait-il pas de soumettre les moyens financiers de la PESD au régime commun de l'UE?*
- Les **priorités régionales** de notre politique extérieure seront l'avenir du dialogue oriental et de la relation avec la Russie d'une part ; le projet d'Union pour la Méditerranée d'autre part.
Dans ce cadre une action positive de l'Union afin de contribuer au processus de paix au Moyen Orient et à la construction d'un Etat palestinien viable sont des données importantes. Il a ajouté à ces quelques considérations le fait qu'il est temps de recourir à des sanctions vis-à-vis de l'Iran

Le Directeur général d'Egmont-IRRI